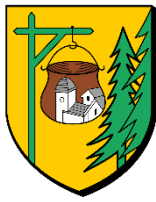


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURACommune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-MontagneREGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20170703_07

Séance du 3 juillet 2017**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :
25 juin 2017**Date d'affichage :**
10 juillet 2016

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY, Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

M. Michaël FUMEY a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Vente de la parcelle ZA n°183

M. le Maire rappelle la délibération du 1^{er} février 2016 décidant la vente d'une parcelle de terrain de 50 m² au Martinet aux fins de régularisation d'un empiètement sur le terrain public, au prix de 25 €/m². La délibération ne comportait pas le numéro de parcelle car cette dernière n'était pas encore cadastrée. Aussi, sur demande du notaire, M. le Maire demande au conseil municipal, qui l'approuve, de confirmer cette vente aux conditions définies dans la délibération du 1^{er} février 2016 et d'indiquer qu'elle concerne la parcelle ZA n°183 pour Mme Anne-Marie CHEVALET.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE